



Compte-rendu Comité de Pilotage sur la Réforme des rythmes scolaires, 06.11.2017

Le premier comité de pilotage concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires s'est réuni le lundi 06 novembre 2017 à 18h.

Etaient présents à cette séance pour la municipalité :

- Mr BOUCHET, Maire de la Ville
- Mme LAURENT, Elue aux Affaires Scolaires
- Mme BERT, Directrice du Pôle Services à la Population
- Mr BARLET, Responsable du Service Education, Jeunesse et Sport
- Mr VYON, Adjoint au responsable du Service Education, Jeunesse et Sport

Pour l'éducation nationale :

- M.RENAULT, Inspecteur de la circonscription de Louhans
- Mme GRANDJEAN, Ecole Sonia DELAUNAY
- Mme GUILLY, Ecole Sonia DELAUNAY
- Mme RECOUVREUX, Ecole Nelson MANDELA
- Mme AUBERTHIER, Ecole VIAL/VINCENT
- Mme BOULET, Ecole VIAL/VINCENT
- Mr PRUDENT, Ecole Henri VARLOT
- Mme DORIEUX, Ecole Henri VARLOT

Pour les parents d'élèves élus :

- Mme DAVID
- Mme DANJEAN
- Mme DE ALMEIDA
- Mme FAHL
- Mme FEVRE
- Mme GENTIL
- Mme GILLET
- Mme GUICHARD
- Mme LANG
- Mme VERNET

La séance a démarré à 18h. L'ordre du jour consistait à présenter la réforme mise en place par le gouvernement en juin dernier, et faire un bilan de ces trois années écoulées avec ce rythme de 4,5 jours.

Mr le Maire rappelle l'historique et notamment la mise en place en septembre 2014 du rythme scolaire à 4,5 jours ainsi que la création des Nouvelles Activités Périscolaires au sein des quatre écoles.

Le but premier de ce comité de pilotage (COFIL) est d'amener tous les partis représentés à s'exprimer afin de pouvoir tirer un réel bilan de ces trois années. Un 2^{ème} COFIL aura lieu le 11/12 afin d'établir des propositions à soumettre dans un 3^{ème} temps au vote de l'ensemble des familles (début janvier 2018). La municipalité étudie l'hypothèse d'organiser une réunion d'information à cette occasion.

Présentation du décret et de la réforme des rythmes scolaires du nouveau gouvernement via un Power Point (cf. PJ), avec un rappel du cadre réglementaire :

C'est un Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques qui permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN),

- sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école. La notion de cohérence territoriale est ici relativement importante puisque l'idée est à terme d'avoir une harmonisation des rythmes sur l'ensemble d'un périmètre intercommunal.

- d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Tour de table :

Ecole maternelle Sonia DELAUNAY : Une fatigue des enfants est constatée dès le jeudi, dû à l'obligation de se lever pendant cinq matins. Les NAP de déroulant le vendredi après-midi, l'école connaît une forte fréquentation du notamment aux problèmes de garde (les familles ne pouvant récupérer les enfants le vendredi midi. L'équipe enseignante signal cependant qu'ils ne connaissent pas d'absentéisme le mercredi matin. Il est aussi rapporté que pour des enfants de maternelle, le repérage dans le temps et le rythme est trop changeant.

Ecole élémentaire Nelson MANDELA : Une fatigue est également constatée notamment les jours précédents les vacances scolaires. Les NAP se déroulant également le vendredi après-midi, certains enfants n'y participant pas, se retrouvent avec un week-end de 2,5 jours. L'équipe enseignante constate que cette coupure est parfois trop longue, le démarrage du lundi est difficile.

Ecole élémentaire VIAL/VINCENT : Globalement l'équipe enseignante est satisfaite de ce rythme à 4,5 jours, et ne constate pas de fatigue particulière des enfants. Les NAP se déroulant sur 2 jours x 1h30 en fin de journée, il n'y a pas de problème de garde particulier pour les familles, les parents viennent récupérer leurs enfants. Avec une matinée plus longue et un après-midi plus court, l'apprentissage est bénéfique. Il a été remarqué que ce rythme était plus favorable pour des élèves rencontrant des difficultés.

Ecole maternelle Henri VARLOT : Lors de la 1^{ère} année de mise en place de la semaine à 4,5 jours, a été constaté un problème de fréquentation les mercredis matins qui s'est peu à peu atténué. Est signalé également un constat de fatigue chez les ATSEMS du à l'alourdissement de leur semaine et notamment la prise en charge et la préparation des NAP (surtout la 1^{ère} année). Avec une matinée plus longue et un après-midi plus court, l'apprentissage des élèves est bénéfique car pas d'enfant saturé le vendredi. Enfin il est a été noté également qu'il n'a pas été constaté de fatigue apparente flagrante chez les enfants. Une réflexion peut être faite pour élargir la pause méridienne.

Parents d'élèves élus : Globalement, il est constaté de la part de famille une fatigue plus importante de leurs enfants depuis le passage à l'école à 4,5 jours. En se levant les 5 matinées, et avec l'accumulation des activités (NAP + activités extérieures), les enfants connaissent des semaines très chargées, et sont plus fatigué le week-end.

Cette tendance est cependant à nuancé, puisque chez certaines familles cette fatigue n'a pas forcément été constaté notamment chez les plus grands, scolarisé en élémentaire.

Il semblerait que la majorité des parents d'élèves souhaite un retour à 4 jours, avec pour raison principale la fatigue constatée, notamment chez les plus petits et aux veilles de vacances scolaires.

Mr RENAULT : Mr RENAULT signale que faire un constat au bout de trois ans est au final très tôt, il aurait fallu plusieurs années pour se rendre compte réellement de l'impact physiologique qu'engendre les 4,5 jours sur les enfants. Il invite tous les membres du comité de pilotage à lire deux rapports : l'un émanant de la DEEP n°207 http://cache.media.education.gouv.fr/file/Dossiers_2017/86/3/depp-2017-Dossier-207-organisations-temps-scolaire-reforme-2013-effets-observees_790863.pdf rapport également évoqué par un parent d'élève présente.

Le second est un rapport du sénat sur les rythmes scolaires.
http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/amdcom/cult/rythmes_scolaires_note_de_synthese.pdf

Mr le Maire conclut en remerciant toutes les personnes pour leur participation et invite tout le monde à prendre connaissance des deux rapports proposés, pour le lundi 11 décembre 2017 à 18h00 au sein de la même salle, date du deuxième comité de pilotage. La municipalité étudie d'ores et déjà deux options de rythmes scolaires qui serviraient à l'établissement d'un sondage.

La séance a été levée à 19h45.